

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-72-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Annick BILLEY, pour un emménagement par l'entreprise DEMECO GOURDELIER, Rue de la Saline, 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN au 7 Rue de la Halle 50760 BARFLEUR, le lundi 21 octobre 2024,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** L'entreprise DEMECO GOURDELIER est autorisée à stationner son camion devant le n° 7 Rue de la Halle le lundi 21 octobre 2024 sur une longueur de 7 mètres. En raison de l'emménagement sus énoncé, la circulation sera alternée par demi chaussée.

**Article 2 :** La circulation alternée sera réglementée par des panneaux « Cédez le passage » dans le sens Route de Cherbourg – Rue Saint- Thomas. Les véhicules venant de la Rue Saint Thomas seront prioritaires.

**Article 3 :** La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir devant l'immeuble.

**Article 4 :** La signalisation sera effectuée par l'entreprise DEMECO GOURDELIER.

**Article 5 :** Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 14 octobre 2024

Le Maire  
Christiane TINCELIN

